



RADIOPHARMACIEN



MÉTIER

- Gère, approvisionne et détient les produits radiopharmaceutiques (médicaments radiopharmaceutiques (MRP), précurseurs, trousse, générateurs) et contribue à la sécurisation du circuit des médicaments radiopharmaceutiques ;
- Est en charge de la préparation, du contrôle de qualité, de la dispensation, de la traçabilité des médicaments radiopharmaceutiques ;
- Établit des recommandations de manipulation, d'entretien et de nettoyage des équipements et du petit matériel ;
- Gère, en collaboration avec la personne compétente en radioprotection les déchets radioactifs et assure un rôle de formation et d'information concernant ces produits auprès du personnel de l'établissement.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Établissements de santé, industrie (recherche et développement, affaires réglementaires), hôpital (circuit des MRP), recherche (radiosynthèse, études cliniques...), organismes de contrôle (Autorité de sûreté nucléaire, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), agences régionales de santé

À noter que dans les établissements de santé, la radiopharmacie est une activité soumise à autorisation de la PUI et donc rattachée à cette dernière

QUALITÉS REQUISES

Rigueur, disponibilité, dynamisme

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, enseignement, environnement, gestion, transversalité

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie + Diplôme d'études spécialisées pharmacie hospitalière, option radiopharmacie (Internat en 5 ans)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE POUR UNE CARRIÈRE UNIVERSITAIRE

Master Recherche « Imagerie du vivant : option imagerie moléculaire - radiopharmaceutique » ou Master européen en imagerie moléculaire

À noter : depuis le 1^{er} septembre 2016, de nouvelles conditions s'appliquent pour l'exercice pharmaceutique au sein des pharmacies à usage intérieur (Décret n° 2015-9 du 7 janvier 2015)

RELATIONS PROFESSIONNELLES

La radiopharmacie étant souvent intégrée dans les locaux des services de médecine nucléaire, le radiopharmacien travaille en collaboration avec le personnel de ce service, les radiophysiciens, les personnes compétentes en radioprotection et de nombreux professionnels de santé de la structure hospitalière

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

L'exercice peut être partagé entre plusieurs sites

RÉMUNÉRATION

SECTEUR PRIVÉ

Grille des salaires déterminée par décret ou arrêté publiés au Journal officiel

SECTEUR PUBLIC

Grille des salaires selon la convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif ou selon la convention collective nationale de l'hospitalisation privée

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine

Section H pour exercice en PUI

Section B pour exercice en établissement pharmaceutique

Outre-mer

Section E

Effectifs

Parmi les pharmaciens exerçant des activités diverses, 33 % sont radiopharmaciens

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens